

2021_CT2_484

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Forêt - AVIS - Grand Site Concors Sainte-Victoire - Demande de subvention de fonctionnement relative à l'opération Garde Régionale Forestière - année 2022

Le 9 novembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château Saint Hilaire, La Plantade – RD19, Route d'Aix à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 novembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCHAUT Romain – CESARI Martine – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DESVIGNES Vincent – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MORBELLI Pascale – PENA Marc – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – CHARRIN Philippe donne pouvoir à CESARI Martine – CHAUVIN Pascal donne pouvoir à BOULAN Michel – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à BONFILLON Béatrice – DELAVET Christian donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – HUBERT Claudie donne pouvoir à PENA Marc – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MERCIER Arnaud donne pouvoir à RAMOND Bernard – PELLENC Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à VINCENT Jean-Louis – VENTRON Amapola donne pouvoir à CIOT Jean-David – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BIANCO Kayané – CANAL Jean-Louis – GARCIN Eric – GOURNES Jean-Pascal – KLEIN Philippe – MALLIÉ Richard – PAOLI Stéphane – PETEL Anne-Laurence – POUSSARDIN Fabrice – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Olivier FREGEAC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau
Forêt**

■ Séance du 9 novembre 2021

06_2_02

■ **Grand Site Concors Sainte-Victoire - Demande de subvention de fonctionnement relative à l'opération Garde Régionale Forestière - année 2022**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA MÉTROPOLE

Patrimoine naturel, agriculture, viticulture, ruralité

■ Séance du 19 novembre 2021

8036

■ Grand Site Concors Sainte-Victoire - Demande de subvention de fonctionnement relative à l'opération Garde Régionale Forestière - année 2022

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix, développe sur le Grand Site Concors Sainte-Victoire une politique d'accueil du public spécifique et de surveillance en saison estivale, du 1^{er} juin au 30 septembre.

Il s'agit d'informer et de faire respecter la réglementation préfectorale relative à l'accès aux massifs forestiers, qui interdit la circulation dans certaines conditions de danger météorologique d'incendie. L'harmonisation des codes couleurs des niveaux de restriction d'accès avec les départements limitrophes a débuté avec l'arrêté préfectoral du 28 mai 2018. La sensibilisation du public à cette codification reste indispensable, que ce soit auprès des touristes de passage ou des promeneurs locaux et demande toujours un travail de pédagogie assidu, en particulier en début de saison et les jours où le niveau de risque interdit l'accès aux espaces naturels.

Le territoire du Grand Site Concors Sainte-Victoire a connu cette année huit jours d'interdiction d'accès au massif Sainte-Victoire et cinq jours pour le massif de Concors. Concernant les jours en risque jaune, qui contraignent les travaux sans restreindre les activités récréatives, ils ont été de quarante-six pour Sainte-Victoire et quarante-cinq pour le massif de Concors.

L'équipe des gardes nature réalise des patrouilles de surveillance quotidiennes ainsi qu'un affichage spécifique et des points d'information fixes et itinérants en risque de niveau rouge. L'étendue du territoire à parcourir et les contraintes liées à la surveillance particulière des points d'entrée dans les massifs exigent une importante présence sur le terrain, d'au minimum trois patrouilles quotidiennes. L'effectif permanent de huit gardes nature ne permet pas de répondre à ce besoin, malgré un planning, sur cette période, exclusivement consacré aux patrouilles et une restriction des congés. L'information relative à la réglementation estivale est également diffusée par la Maison du Grand Site de Vauvenargues et le kiosque d'accueil de Bimont à Saint-Marc-Jaumegarde, tenus cette année par quatre agents. Sur l'ensemble de la saison touristique, d'avril à fin octobre, ces structures ont accueilli autour de 10 000 visiteurs.

Prenant la suite du dispositif des Assistants Prévention Sensibilisation Incendies de Forêts existant depuis 2004, l'opération estivale de la Garde Régionale Forestière, mesure phare de la nouvelle politique forestière, dite dispositif « Guerre du Feu » de la Région Sud, mise en place en mars 2017, fait partie intégrante du Plan Climat. Composée de plus de 200 jeunes de 18 à 25 ans, elle a ainsi pour mission de :

- Développer la culture du risque incendie auprès de la population résidentielle ou passagère qui fréquente les massifs forestiers et, auprès des jeunes qui participent à l'opération.

- Renforcer les capacités des acteurs régionaux en matière de prévention, d'information, de sensibilisation, et de surveillance du risque incendie aux abords des espaces naturels et forestiers.
- Être en appui des dispositifs de surveillance des massifs existants, agréés par la sécurité civile lors de périodes à risque.
- Jouer un rôle essentiel sur le terrain, notamment grâce au suivi d'une formation préalable à l'exercice de leurs missions (encadrés par des professionnels de la forêt et du feu, ils ont acquis les fondamentaux théoriques et pratiques pour prévenir le risque incendie dans les meilleures conditions).

Au fil des années, l'aide de la Région pour le recrutement de saisonniers dédiés à la prévention du risque incendie, a permis de développer puis de maintenir la capacité de surveillance et de sensibilisation des usagers sur et autour des massifs Concors et Sainte-Victoire.

Au vu du succès de l'opération et du besoin essentiel de diffusion de l'information, il est à nouveau proposé de procéder au recrutement de Gardes Régionaux Forestiers afin de renforcer les équipes permanentes pendant la saison estivale.

Ainsi, il est envisagé que

- Huit Gardes Régionaux Forestiers soient intégrés aux patrouilles quotidiennes de terrain pendant les mois de juillet et août 2022. Six d'entre eux poursuivront les efforts de présence dans les zones fréquentées et sensibles, telles que les versants nord (jusqu'au Prieuré) et sud Sainte-Victoire et le secteur Bibémus-Zola-Bimont. Cependant, la fréquentation sur le site a augmenté depuis la fin du premier confinement et contrairement au public habituel, il s'agit de visiteurs à accompagner dans leur découverte des espaces naturels, en termes de réglementation et de respect. Un renfort spécifique de deux Gardes Régionaux Forestiers permettrait de mettre en place une patrouille supplémentaire avec une présence accrue aux alentours du lac de Bimont et une couverture ponctuelle du nord du territoire (Concors).
- Deux Gardes Régionaux Forestiers viennent renforcer pendant la saison estivale les équipes d'accueil du Grand Site Concors Sainte-Victoire et orientent les visiteurs, assurent leur sensibilisation au kiosque d'accueil de Bimont à Saint-Marc-Jaumegarde, porte d'entrée et point de vue incontournable de la montagne Sainte-Victoire, ainsi qu'à la Maison du Grand Site de Vauvenargues, en versant nord. Ils assureraient leur mission sur quatre mois, de juin à septembre.

Des documents d'information du public sont chaque année édités pour présenter pédagogiquement la réglementation de l'accès aux espaces naturels.

Les dépenses prévisionnelles éligibles au titre de ce programme sont les suivantes :

- salaires et charges, titres restaurant : 59 000 euros
- impression de documents d'information : 2 000 euros

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur pour la Garde Régionale Forestière 2022 et à autoriser la signature de tout document y afférent.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITÉS	MONTANTS SOLLICITÉS
Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur Dispositif « Guerre du Feu »	80 %	48 800 €
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	12 200 €
TOTAL TTC		61 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les directives européennes 2009/147/CEE dite « directive oiseaux » et 92/43/CEE dite « directive habitats » concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°AGRI 007-8414/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant la mise à jour des modalités d'organisation et de gouvernance du Grand Site Sainte-Victoire.
- L'information au Conseil du Territoire du Pays d'Aix.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Garde Régionale Forestière Grand Site Sainte-Victoire pour l'année 2022.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de l'opération Garde Régionale Forestière Grand Site Sainte Victoire 2022.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits sur le Budget Principal Métropolitain 01 de 2022, en section de Fonctionnement : chapitre 012, natures 64131 et suivantes, fonction 76 sous réserve de l'approbation de ce budget.

La recette correspondante sera constatée sur le Budget Principal Métropolitain 01 de 2022 et 2023, en section de Fonctionnement : chapitre 74, nature 7472, fonction 76 sous réserve de l'approbation de ce budget.

Les crédits nécessaires seront également inscrits sur le Budget 06 de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix de 2022, en section de Fonctionnement : chapitre 011, natures 60628 et 61526 notamment, fonction 76 sous réserve de l'approbation de ce budget.

La recette correspondante sera constatée sur le Budget 06 de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix de 2022 en section de Fonctionnement : chapitre 74, nature 7472, fonction 76 sous réserve de l'approbation de ce budget.

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué,
Forêts et Paysages

Philippe ARDHUIN

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Forêt - AVIS
- Grand Site Concors Sainte-Victoire - Demande de subvention de fonctionnement relative à
l'opération Garde Régionale Forestière - année 2022**

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le 12 NOV. 2021